

Délibération DEL-CC-2024-228

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 17 DECEMBRE 2024

BOCAPOLE, SALLE BOCAGE

Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni Bocapole, salle Bocage, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (57) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Pouvoirs (8) : Anne-Marie REVEAU pouvoir à Joël BARRAUD, Sylvie BAZANTAY pouvoir à André BOISSONNOT, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Sébastien GRELLIER, Stéphanie FILLON pouvoir à Bruno BODIN, Catherine GONNORD pouvoir à Pascale FERCHAUD, Patricia MIMAULT pouvoir à Thierry MAROLLEAU, Stéphane NIORT pouvoir à Armelle CASSIN, Patricia TURPEAU pouvoir à François MARY,

Absents (18) : André GUILLERMIC, Anne-Marie REVEAU, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Jean-Pierre BODIN, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Catherine GONNORD, Jean-Jacques GROLLEAU, Etienne HUCAULT, Odile LIOUSRI-DROCHON, Patricia MIMAULT, Stéphane NIORT, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU

Date de convocation : 11-12-2024

Secrétaire de séance : Jean Claude METAIS

FINANCES

Budget principal CA2B : Ouverture de crédits anticipés d'investissement avant vote du BP 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-1 ;
Considérant la nécessité d'identifier les projets d'investissement par fléchage.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Par conséquent, il est proposé à l'assemblée délibérante d'acter l'ouverture de crédits suivante sur l'exercice 2025 permettant de lancer des opérations urgentes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Fonction	Détail de la demande	Montant demandé
00102	2135	020	Bocapôle	10 000,00 €
00102	2188	317	Bocapôle	84 000,00 €
80190	2135	020	Bâtiments Services Agglo	40 000,00 €
80191	2135	020	Gendarmerie et sous-préfecture	5 000,00 €
80222	2135	020	Maisons de santé	5 000,00 €
80242	2135	020	Conservatoire Musique	5 000,00 €
80253	2135	020	Réseau Lecture Publique	90 000,00 €
80261	2135	020	Musées	10 000,00 €
80291	2135	020	Valorisation Pescalis	10 000,00 €
80321	21538	734	Travaux Réseaux Eaux Pluviales	372 000,00 €
80403	238	4221	Locaux enfance - petite enfance	220 000,00 €
80412	2135	020	Crèches	100 000,00 €
80420	2135	020	Enfance	5 000,00 €
80491	2135	020	Gens du voyage	5 000,00 €
80523	2135	020	Equipements hygiène prévention sécurité	5 000,00 €
80542	2135	020	Autres équipements sportifs	45 000,00 €
88100	2183	020	Matériel informatique	30 000,00 €
88101	2051	020	Logiciel métiers	40 000,00 €
88190	2184	020	Divers matériels	5 000,00 €
88195	2135	020	Véhicules	30 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				1 116 000,00 €

Le conseil communautaire, est invité à :

- Approuver l'ouverture de crédits présentée ci-dessus, ces crédits seront repris lors du vote du budget primitif 2025,
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

20 DEC. 2024

Transmis en préfecture le

Notifié ou publié le 20 DEC. 2024

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

